

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ligne Nancy-Paris

Question écrite n° 40944

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la décision de la direction de la SNCF de suspendre les lignes à tarif abordable entre Nancy et Paris. Cette décision, prise sous le seul prisme de la rentabilité ne prend absolument pas en compte le caractère public et social que doit observer la SNCF pour assurer l'équité en terme de mobilité sur le territoire national. Aussi, même si une offre *Low Cost* de transport engendre de fait des inégalités sociales en matière de services, la suppression de celle-ci engendre une ségrégation sociale, notamment vis-à-vis des étudiants en grande précarité financière. Alors que la population étudiante du pays sort de deux années éprouvantes du fait de la situation sanitaire et de sa gestion, elle ne peut être sacrifiée de nouveau par une décision injuste la méprisant. C'est également le cas des familles modestes, encore plus touchées par la crise et le creusement des inégalités, qui se voient privées de la possibilité de se rendre à Paris. Elle lui demande de surseoir à la décision de la SNCF et de proposer une alternative en matière de fréquence, places et tarifs sur cette ligne Nancy-Paris avant de rendre effective cette suppression d'offre *Low Cost*. Elle souhaite que cette question soit tranchée par la représentation nationale.

Données clés

Auteur: Mme Caroline Fiat

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40944 Rubrique : Transports ferroviaires Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2021

Question publiée au JO le : 7 septembre 2021, page 6615

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)